

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 février 2015

L'an deux mil quinze, le trois du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Claude BOURCET, Mr Lilian MALIN, Mr Rodolphe MAZOYER, Mme Françoise WILLAUER, Mme Marie-Claude GUILLEMOT et Mme Elisabeth LYONNAIS.

Excusés : Mme Emilie PONT, Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mr Michel MOULON, Mr Lionel CABUT

Donne procuration :

Mme PONT Emilie à Mme LYONNAIS Elisabeth

Mr MOULON Michel à Mr BOURCET Claude

Le Conseil municipal nomme Mme Elisabeth LYONNAIS secrétaire de séance.

1/ Présentation du programme des travaux dans le local communal :

Monsieur le maire rappelle que le GAEC de Binan est locataire d'un bâtiment communal et qu'il convient d'y effectuer des travaux urgents de toitures et d'évacuation des eaux pluviales qui stagnent à l'arrière du bâtiment. Il précise que ces travaux doivent aussi permettre de désenclaver la partie arrière du bâtiment et d'optimiser ainsi les surfaces disponibles de cet immeuble. Une première tranche de travaux permettra de réinstaller l'activité du GAEC de Binan et d'aménager un local pour les activités qui seront mises en place dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

2/ Financement des travaux dans le local communal :

Le Maire indique que ces travaux seront financés avec l'aide du conseil général dans le cadre du programme d'investissement communal à hauteur de 36 000 €. Il indique que ce financement doit être complété par une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le conseil, après en avoir délibéré, décide de solliciter cette subvention au taux maximum et donne pouvoir au maire pour engager les démarches et signer tous documents nécessaires auprès de services de l'Etat.

2/ Prévision budgétaire : investissements 2015 :

Après discussion le conseil municipal décide de prévoir les investissements suivants :

- Travaux d'aménagement du local communal,
- Remplacement des stores de la cantine scolaire (4 stores électriques isolants) 2640,00 HT
- Installation d'une signalisation « céder le passage » au Bourg, à Charangeat et à Montgardon)
- Acquisition d'un taille haie télescopique
- Aménagement de l'ancien camping en aire de pique nique (subventionné dans le cadre des balades vertes du conseil général)
- Installation d'un panneau affichage des manifestations
- Mise en place d'un éclairage au niveau de l'abri bus de Petit Condal afin de sécuriser les enfants

Il est rappelé à l'occasion de cet échange que des travaux importants de réparation et d'entretien du tracteur (boîte de vitesses 2520.78 HT, remplacement des pneus 1452,00 HT) sont à prévoir en fonctionnement.

3/ Subventions diverses accordées :

Le Maire soumet au conseil des demandes de subventions adressées à la mairie par différents organismes. Après discussion, le conseil décide de renouveler :

- une cotisation de 90 Euros à l'Union des Maires des Communes Rurales de Saône et Loire.
- une cotisation de 219.99 euros à l'association des maires de Saône et Loire

Une subvention de 86.80 euros sera également allouée au Panier Bressan 71500 Louhans.

5/ Actualités communautaires :

Le maire rappelle les travaux en cours avec le CFPPA de Montmorot pour l'élaboration du projet communautaire et demande que chacun apporte son soutien à ces travaux.

Le cabinet FM Projet, retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des opérations de montée en débit, s'est rendu sur notre commune entre le 13 et le 16 janvier dernier dans le cadre de ses études. Les réseaux existants ont été visités dans la perspective des travaux qui devraient être engagés dès la fin de cette année. Le maire rappelle que ces travaux de montée en débit concernent Condal et Joudes et qu'ils sont financés conjointement par le Département, l'Etat, la région et la communauté de communes qui contribue à hauteur de 75 € par habitant.

6/ Questions diverses :

Le maire informe le conseil de l'obligation de mettre en place un document unique d'évaluation des risques professionnels qui concernent le personnel communal. Ce travail a été engagé sous la mandature précédente, mais aucune suite n'a pu être donnée compte tenu de la complexité de la démarche. Le Maire propose de poursuivre ce travail avec le concours d'un prestataire, conjointement avec d'autres communes de l'intercommunalité qui se sont aussi engagées dans cette démarche. Le conseil donne son accord pour solliciter ce prestataire afin qu'il communique une offre de service.

Le Maire,

Jean-Louis DESBORDES